Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de Communes
Val de Cher-Controis

LOIR-ET-CHER

THESEE

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Règlement graphique

Zonage et Prescriptions
Pièce 4.1.1
-
Version d'arrêt et d'enquête publique

Zonage

Zones urbaines

- UA - Zone urbaine à vocation mixte couvrant le cœur des bourgs anciens
- Uspr - Zone urbaine patrimoniale correspondant au périmètre du SPR Saint-Aignan/Noyers-sur-Cher
- UB - Zone urbaine à vocation mixte couvrant les quartiers résidentiels en extension du centre ancien
- UBs - Zone urbaine destinée à l'accueil d'hébergements adaptés aux personnes vieillissantes et/ou en situation de handicap
- UBv - Zone urbaine à vocation d'habitat permettant l'implantation de typologies d'habitat diverses
- Uh - Zone urbaine à vocation mixte corespondant aux hameaux présentant un nombre et une densité significatifs de constructions
- UE - Zone urbaine à vocation principale d'équipements publics et installations d'intérêt collectif
- UI - Zone urbaine à vocation principale d'activités économiques
- UL - Zone urbaine à vocation principale de tourisme et de loisirs

Zones à urbaniser

- AU - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
- AUE - Zone à urbaniser à vocation d'équipements
- AUI - Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
- 2AU - Zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat
- 2AUI - Zone à urbaniser à long terme à vocation économique

Zones agricoles

- A - Zone agricole
- Ah - STECAL correspondant aux hameaux d'habitations à caractère rural situés en contexte agricole
- Ai - STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte agricole
- Ai* - STECAL correspondant aux activités économiques en projet en contexte agricole
- At - STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte agricole
- At* - STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en projet en lien avec la valorisation de l'activité agricole
- Ap - STECAL correspondant aux pensions pour animaux existantes ou en projet
- Av - STECAL correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux locatifs destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
- Az - STECAL correspondant à l'emprise du Zooparc de Beauval
- Azh - STECAL correspondant aux hébergements saisonniers liés et nécessaires à l'activité du ZooParc de Beauval
- Azc - STECAL correspondant au projet de centre d'exposition et/ou salle d'art et de spectacle du ZooParc de Beauval

Zones naturelles

- N - Zone naturelle et forestière
- Na - STECAL correspondant aux salles d'art et de spectacles existantes en contexte naturel
- Nh - STECAL correspondant aux hameaux d'habitations à caractère rural situés en contexte naturel
- Ni - STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte naturel
- Nl - STECAL correspondant aux équipements sportifs, de loisirs et de détente existants ou en projet en zone naturelle
- Nlc - STECAL correspondant aux terrains de camping ou terrains résidentiels de loisirs en existants en contexte naturel
- Nlc* - STECAL correspondant aux terrains de camping ou terrains résidentiels de loisirs en projet en contexte naturel
- Nm - STECAL correspondant aux établissements d'enseignement pédagogique et/ou de santé existants en contexte naturel
- Ns - STECAL correspondant aux activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle existantes en contexte naturel
- Nspr - Zone naturelle patrimoniale concernée par le périmètre du SPR Saint-Aignan/Noyers-sur-Cher
- Nt - STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte naturel
- Nt* - STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en projet en lien avec la valorisation des espaces naturels
- Nv - STECAL correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux locatifs destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte naturel
- Nzp - Sous-secteur correspondant aux aires de stationnement destinées à l'accueil des visiteurs du Zooparc de Beauval

Prescriptions

- Bâtiment susceptible de changer de destination (art L.151-11 C.U)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (art L.151-19 C.U)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifsd'ordre culturel, historique, architectural (art L151-19 C.U)
- Linéaire commercial protégé (art L.151-16 C.U)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (art L.151-19 C.U)
- Voies de circulation à conserver (art L.151-18 C.U)
- Espace boisé classé
- Éléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifsd'ordre culturel, historique, architectural
- Secteur avec disposition de démolition
- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine
- Secteur inconstructible pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
- Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, l'architectural
- Secteurs soumis à un risque d'inondation au titre du PPRI Sauldre
- Secteurs soumis à un risque d'inondation au titre du PPRI Cher
- Secteurs soumis à un risque inondation au titre de l'AZI Beuvron Sauldre
- Secteurs soumis à un risque technologique au titre des PPRT STORENGY
- Emplacements réservés (R.151-34-4 C.U)
- Secteurs soumis à OAP (R.151-6 C.U)

Informations

- Plans d'eau et cours d'eau

Cadastre

- Bâti
- Limite communale
- Parcellaire

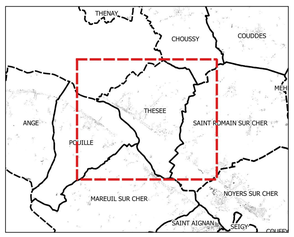

N

1:7 807

0 250 500 m